

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Madame Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY, Madame Marie-Lyse GASTON,
Monsieur Jean-Etienne GAILLAT, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE

❧❧❧

24- CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DU LOTISSEMENT DARMAILLACQ

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que vu la demande en date du 15 décembre 2015 du Président de l'association syndicale du lotissement « Darmaillacq » demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie dudit lotissement, cadastrée sections AX n°192, 223, 242, 296, 297, 298 et 243 pour une surface totale de 11 825 m², dénommées Rues Henri Michaud, Jacques Ellul, Flora Tristan.

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies,

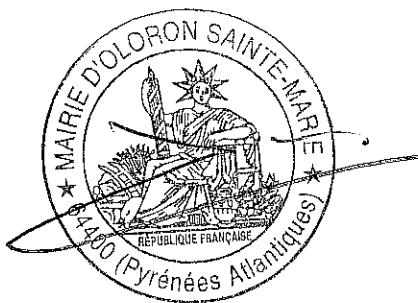
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ :**

- Le transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, des voiries privées cadastrées sections AX n°192, 223, 242, 296, 297, 298 et 243 pour une surface totale de 11 825 m², dénommées Rues Henri Michaud, Jacques Ellul, Flora Tristan, et des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'éclairage public sis dans son emprise.
 - L'imputation à la charge de l'association syndicale du lotissement « Darmaillacq » de l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié...) ainsi que tous frais annexes.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 février 2016.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/03/2016



LE MAIRE,

